

28 juin 2011 -12:52

Réforme du marché des strips OLO

Communiqué de presse de l'Agence de la dette

Communiqué de presse de l'Agence de la dette

Le 28 juin, l'Agence de la Dette introduit une réforme technique mais importante du marché des strips OLO qui vise à créer des coupons zéro totalement fongibles appelés BE-strips.

Le stripping d'une OLO transforme les coupons et le capital non échus en coupons zéro.

A partir du 28 juin 2011, le stripping des OLO se soldera par la création d'un seul type de titres coupon zéro : les BE-strips. Les BE-strips peuvent représenter les paiements de coupons non échus et/ou le capital des OLO strippées. Les BE-strips sont fongibles s'ils ont la même date d'échéance.

Le but de la réforme est de simplifier considérablement le processus de stripping et d'augmenter la liquidité du marché des strips.

La Belgique est le deuxième pays de la zone euro, après la France, à créer la fongibilité par maturité pour ses strips. En 1992, la Belgique était également le deuxième pays en Europe à fournir une « stripping facility » sur ses obligations souveraines.

Actuellement, le marché belge des strips est le cinquième plus important de la zone euro. Dans l'anticipation de la création de la fongibilité, l'encours des strips a augmenté de près de 30% (en passant de 5,8 milliards à 7,5 milliards d'EUR) au cours des douze derniers mois.

Vous pouvez trouver de plus amples informations à ce sujet sur :

www.debtagency.be

Agence Fédérale de la Dette
Avenue des Arts 30
1040 Bruxelles
Belgique
+32 257 47082
<http://www.debtagency.be>

Jean Deboutte
Directeur Strategy, Risk Management &
Investor Relations
+32 470 74 72 79
info@debtagency.be